

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 411

AMENDEMENT

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 12

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« aux citoyens assesseurs et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.